

Personne Interviewée :	Michel Bayet
date	01/10/2018

CADRE GENERAL

1. Quelle est votre vision de la place de Gaulle dans 20 ans ?	
. Comportera-t-elle plus ou moins de verdure ?	Pas de changement.
. Comportera-t-elle plus ou moins d'habitations ?	Plus. Les nouveaux immeubles seront plus importants que les immeubles actuels.
. Comportera-t-elle plus ou moins de commerces ?	Plus.
. Comportera-t-elle plus ou moins de parkings ?	Les nouveaux immeubles devront comporter des parkings en sous-sol.
<p>Ce sera une place bordée d'immeubles cohérents pour la hauteur et le style. Les immeubles construits prochainement serviront de modèle. Ils comporteront des commerces en rez-de-chaussée.</p>	

2. Quel rôle jouera la place de Gaulle dans le futur centre-ville ?	
. un lieu de rencontre	Oui
. le centre de la vie culturelle de Fontenay	Pas nécessairement
. une extension de la zone commerciale	Oui
. un lieu d'habitation ...	Oui
<p>La place de Gaulle fait partie du centre ville de Fontenay, avec le triangle compris entre la rue Boucicaut, la rue La Boissière et la place de Gaulle. Une réflexion doit être menée pour définir un plan d'évolution global et cohérent pour cette zone.</p>	

3. Quelles règles proposez-vous pour obtenir l'harmonie architecturale à terme ?	
. hauteur maximale des bâtiments	à définir
. style des façades ...	à définir
<p>Une étude d'urbanisme doit être menée pour proposer ces règles Elles devront être approuvées par les Fontenaisiens, et si possible incluses dans le PLU. Leur mise en œuvre devra être confiée à la SPLA.</p>	

IMMEUBLE DE FOND DE PLACE

4. Décrivez votre projet	
. hauteur	
. nombre de logements	
. nombre de commerces	
. nombre de parkings ...	
Il n'y a pas de nécessité à construire un immeuble à cet endroit.	

5. Comment votre projet prend-t-il en compte le château La Boissière ?
Les bâtiments proches du château devront le mettre en valeur, et avoir une hauteur comparable pour ne pas l'écraser.

6. Durée de réalisation de votre projet
La place se construira progressivement, au fur et à mesure des opportunités immobilières.

7. Coût de votre projet pour la ville et/ou le territoire
La mairie supportera le coût de l'étude d'urbanisme. La réalisation des constructions relèvera de l'investissement privé.